



La dde me refuse un papier !! que faire?

Par **habiteddrome_old**, le **30/10/2007** à **16:37**

Bonjour, rn
pour vendre mon terrain je vais déposer un C.U. qui a déjà été refusé au motif que: les réseaux électriques et d'eau potable sont trop éloignés. rn
OR...l'eau est sur le terrain et le branchement électrique à 80m (selon le R.N.U. il faut être à moins de 100m). rn
DONC je suis sûre que mon terrain devrait avoir son C.U.rn
Je sais que la D.D.E. a le "certificat/papier" attestant que les réseaux sont à bonne distance. Je leur ai téléphoné afin qu'ils m'en fassent la photocopie...ils REFUSENT!rn
Que puis-je faire? Ai-je le droit de demander ce papier?rn
Aidez-moi svp,rn
une mamie dépitée...